ETUDE EDZO OBIANG Nicaise
HUISSIER DE JUSTICE
B.P. :5573, Tél. : 02.40.11.19/07.28.56.27
Courriel: edzoobiangnicaise@yahoo.fr
Libreville Gabon

JURIDICTIONS DE LIBREVILLE

NOTIFICATION D'UN ACTE

COPIE

Acte N°106/2018-2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

ET LE vingt sept Août à 14heures

A la requête de **Messieurs SIMA OBAME VALENTIN, NSI OBAME Henri, MBA NGUEMA NZE Fabrice, Yves Antoine EYENE MBA** et de **Madame OYANE NGUEMA Sylvie**, tous de nationalité gabonaise; demeurants à Libreville, lesquels font élection de domicile en leurs demeures aux fins du présent exploit et ses suites;

Vu les dispositions de l'article 61 et suivant du Code de Procédure Civil

Je, **Maître EDZO OBIANC Nicaise,** Huissier de Justice près les juridictions de Libreville, y demeurant soussigné;

NOTIFIE ET LAISSE COPIE CI-JOINTE A:

1- Monsieur OBIANG NDONG Jean Mathieu, demeurant à Libreville,
tel: 06 26 66 14 ;

En son domicile ou étant et parlant à : son épouse, rencontrée à son domicile (Nzeng-Ayong), qui a reçu copie des présentes et a visé

2- Monsieur ONDONG ATOME Joseph, demeurant à Libreville,
tel: 07 83 33 57 ;

En son domicile, où é tant et parlant à : Monsieur Obiang Ndong Jean Mathieu, son oncle qui a reçu pour transmission

De l'original de **l'acte daté à Libreville du 27 août 2019 valant récusation du mandataire de la succession ANGUE OBAME Suzanne pour la tenue du conseil d'administration de TV+GABON S.A. le 30 août 2019** et dont la simple lecture vous édifiera.

AFIN QU'ILS N'EN IGNORENT:

Je leur ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé copie de l'acte susvisé ainsi que celle du présent exploit dont le cout est de:

Pour la copie, employé ,une feuille de papier au format du timbre à CINQ CENT FRANCS

Maître EDZO OBIANG Nicaise
Huissier de Justice

Dossier traité, dressé et suivi par Maître NDONG Jean de Dieu Tel: 07.28.56.27 / 06.61.86.61
Etude située en face de la pharmacie de garde de NZENG-AYONG/406 Avenue Jean-Hilaire AUBAME EYEGHE

ACTE VALANT RECUSATION DU MANDATAIRE DE LA SUCCESSION ANGUE OBAME Suzanne POUR LA TENUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de TV+ GABON S.A. LE 30 AOUT 2019

Nous soussignés,

SIMA OBAME Valentin, de nationalité gabonaise, né à Médouneu, le 15/11/1949 de feue ANGUE OBAME et de feu OBAME NDONG, agissant poursuites et diligences en sa personne, en qualité d'héritier légal, descendant direct de feue ANGUE OBAME Suzanne, décédée à Libreville, le 12 octobre 2005 ;

NSI OBAME Henri, de nationalité gabonaise, né à Médouneu le 12/04/1959 fils de NDONG OBAME Marc (né de dame ANGUE OBAME Suzanne), agissant poursuites et diligences en qualité d'ayant droit de feu NDONG OBAME Marc, descendant direct de feue ANGUE OBAME Suzanne, décédée à Libreville, le 12 octobre 2005 ;

OYANE NGUEMA Sylvie, de nationalité gabonaise, née à Libreville, le 09/03/1959 fille de NGUEMA OBAME Julien (né de dame ANGUE OBAME Suzanne), agissant poursuites et diligences en qualité d'ayant droit de feu NGUEMA OBAME Julien, descendant direct de feue ANGUE OBAME Suzanne, décédée à Libreville, le 12 octobre 2005;

MBA NGUEMA NZE Fabrice, de nationalité gabonaise, né à Libreville, le 23/03/1983 fils de NZE OBAME Ignace (né de dame ANGUE OBAME Suzanne), agissant poursuites et diligences en qualité d'ayant droit de feu NZE OBAME Ignace, descendant direct de feue ANGUE OBAME Suzanne, décédée à Libreville, le 12 octobre 2005;

Yves Antoine EYENE MBA, de nationalité gabonaise, né à Libreville le 06/09/1981 fils de MBA OBAME André Jean Claude (né de dame ANGUE OBAME Suzanne), agissant poursuites et diligences en qualité d'ayant droit de feu MBA OBAME André Jean Claude, descendant direct de feue ANGUE OBAME Suzanne, décédée à Libreville, le 12 octobre 2005 ;

Par le présent acte, récusons formellement, Monsieur OBIANG NDONG Jean Mathieu, lequel se prévaut d'un prétendu mandat unique aux fins de représentation des 80% d'actions de la société TV+ GABON S.A. appartenant à feue ANGUE OBAME Suzanne, décédée à Libreville le 12 octobre 2005.

ET AFIN QU'IL N'EN IGNORE.

Conformément aux dispositions de **l'article 16 des statuts de la société TV+ GABON S.A.,** *« à l'égard de la société, les titres sont indivisibles, sous réserve des dispositions suivantes : Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un deux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du président du tribunal ... ».*

Mieux, suivant **l'article 19 paragraphe 3 des statuts de la société TV+ GABON S.A.**, *« Le conseil d'administration ne délibère valablement que si tous ses membres ont été régulièrement convoqué et que si la moitié au moins de ces membres sont présents », étant entendu que « les décisions sont prises à la maiorité des membres présents ou représentés ».*

Qu'en tout état de cause, et en l'espéce, attestons par le présent acte que le quorum pour la tenue du Conseil d'Administration de la société TV+ GABON S.A., prévu le 30 août 2019 ne saurait être atteint, dès lors que la représentation des actions majoritaires (80%) et indivises de la société TV+ GABON S.A. par Monsieur Jean Mathieu OBIANG NDONG reste vivement contestée par cinq (05) branches d'héritiers sur huit (08).

Disons que la convocation au Conseil d'Administration du 30 août 2019 est inopérante, nulle et de nul effet, et que le présent acte sera publié en tant que de besoin par tous les journaux et bulletins d'annonces légales.

Le présent acte est pris en toute bonne foi pour servir et valoir ce que de droit.

Libreville, le 27 août 2019

- **Branche SIMA OBAME Valentin,** héritier légal, descendant direct vivant, en sa personne Suivi
- **Branche NDONG OBAME Marc**, héritier légal, descendant direct décédé et représenté par :
  Henri NSI OBAME (Dr Henri NSIE OBAME; s'oppose la Tenue d'un Conseil successoral régulier)
- **Branche NGUEMA OBAME Julien**, héritier légal, descendant direct décédé et représenté par :
  OYANE NGUEMA Sylvie
- **Branche NZE OBAME Ignace**, héritier légal, descendant direct décédé et représenté par :
  MBA NGUEMA NZE Fabrice
- **Branche MBA OBAME André Jean Claude**, héritier légal, descendant direct décédé et représenté par :
  Yves Antoine EYENE MBA
  qui demande la Tenue d'un Conseil successoral ci joint convoqué du 27/08/2019